



Le 8 juin 2022

## Question diverse CT DGAC du 14 juin 2022

Monsieur le Directeur Général,

A plusieurs reprises nous avons interpellé la DGAC et la DSNA sur les critères de mobilité ICNA et leur évolution. Il y a presque un an, lors du CT DGAC du 24 juin 2021, la sous-direction des ressources humaines de la DSNA nous avait annoncé que les critères d'ancienneté calculés pour les ICNA feraient l'objet d'une réflexion ultérieure.

Quand nous rappelons cet engagement à SDRH, réponse nous est faite que le SDRH n'a reçu de mandat ni du DSNA ni du DGAC pour traiter cette question avec les organisations syndicales mais qu'une étude en interne à SDRH est en cours et qu'elle doit être adressée au DSNA.

Nous vous demandons donc que cette étude devienne une priorité pour la DSNA et SDRH et que ses résultats soient partagés avec toutes les organisations syndicales.